

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2021

---oo00oo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le VINGT-NEUF JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Ayant pris part aux délibérations : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle – M. ROBERT Rémy - M. DÉMELIN Jean -Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNE PROCURATION :

M. RIFF Michel à M ROBERT Rémy

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

Mme OMAHSAN Faëza à M. LUNEAU Alain

Mme BLANCHARD Christine à Mme LEBECQ Michelle

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTS EXCUSES :

M. DESCLAUX Fabien

Mme NOLIN Claire

Mme NGUYEN Liliane

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

/2021

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20210629-DEL-2021-087-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 29 juin 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3	DELIBERATION MUNICIPALE N° 87-2021
OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RAPO « RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES » (FPS FORFAITS POST STATIONNEMENT)		

Monsieur le Maire rappelle que :

Par délibération 103/2020 du 15 Juillet, il a été procédé à la désignation des délégués de la commission RAPO – Recours Administratifs Préalables Obligatoires composée de 3 délégués ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel LATUTE de sa qualité de Conseiller Municipal ;

Considérant la nécessité de pourvoir au poste vacant ;

Vu la candidature de Madame Inès ARTIGUES en qualité de déléguée ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE Madame Inès ARTIGUES en qualité de déléguée à la commission RAPO – Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire,
 Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

/2021

Accusé de réception en préfecture
 066-216601245-20210629-DEL-2021-087-DE
 Date de télétransmission : 07/07/2021
 Date de réception préfecture : 07/07/2021